

Master 1 droit privé après licence professionnelle

Par **Tickett**, le **09/04/2016** à **17:22**

Bonjour,

Etant en BTS notariat, je prépare mes candidatures pour la licence professionnelle notariat où je serais j'espère dans quelques mois :D

Cependant des questions me trottent dans la tête, je n'ai pas les réponses et n'ai rien trouvé la dessus. Ça m'embête car j'y pense tout le temps! Ce sont les questions suivantes:

1) Je sais qu'après la licence pro notariat, je peux aller faire le DIMN, mais puis-je également, à la place du DIMN faire un master 1 droit privé?

2) Si dans certaines facs, c'est possible et dans d'autres non, savez vous lesquelles acceptent?

3) Enfin, et ce serait pour moi le scénario que je ne veux surtout pas, imaginons que je ne sois pas pris en licence pro notariat, quelle autre licence pro en rapport avec le droit notarial (famille, immobilier, entreprise, patrimoine, etc) pourrait me permettre d'aller ensuite en M1 droit privé?

Je vous remercie vraiment par avance de l'attention dont vous avez fait preuve à lecture du pavé que je viens d'écrire. :)

Tickett.

Par **Visiteur**, le **09/04/2016** à **18:41**

Salut !

Je peux simplement te dire que si tu as entamé la voie professionnelle pour être clerc de notaire tu ferais mieux d'y rester. En M1 notarial/droit privé, seuls les meilleurs sont pris pour être notaire en M2 et au-delà. Les autres, qui veulent vraiment faire ça, sont obligés de retourner en licence pro et en DIMN.

Donc si tu veux vraiment rester dans le notariat, à ta place je resterais sur la licence pro et le DIMN. Le M1/M2, c'est très différent d'où tu es actuellement...

Par **Tickett**, le **09/04/2016** à **22:08**

Hey Ezoah,

C'est très différent? Tu veux dire difficile, si oui ça ne pose aucun souci, j'ai des amis dans cette filière et voit régulièrement ce qu'ils font et j'ai également tout le soutien familial, ainsi que mes proches du notariat qui me poussent régulièrement et m'encouragent. Etre dans les meilleurs, je le suis déjà (humblement), il e faut juste y rester.

Oui, bien évidemment je veux rester dans la voie professionnelle, mais si je fais le DIMN, devenir notaire est une voie qui se ferme, puisque je ne pourrai pas accéder au M2 droit notarial et que le CFPN va disparaître d'ici environ 2 ans.

Merci d'avoir pris le temps de me répondre!

Par **marianne76**, le **11/04/2016** à **12:40**

Bonjour

Je ne peux que confirmer les propos d'Ezoah

Dans mon université pour ceux qui font un Master 1 notarial il n'y a que les premiers de la promo qui sont pris ensuite en M2

Après vous êtes peut être premier dans votre licence pro mais le niveau n'a rien de comparable, je suis bien placée pour le savoir puisque j'enseigne aussi en licence pro et je ne fais évidemment pas du tout la même chose.

Cependant si vraiment c'est votre objectif, il ne tient qu'à vous de tenter au moins vous n'aurez aucun regret.

Cordialement

Par **Tickett**, le **14/04/2016** à **18:11**

Bonjour marianne76,

Ca me fait plaisir d'avoir une réponse d'une personne ayant la qualité d'enseignant en M1 ET en licence pro. Mais ma pensée est celle que vous énoncer, savoir: "si vraiment c'est votre objectif, il ne tient qu'à vous de tenter au moins vous n'aurez aucun regret."

En fait, je ne suis pas encore en licence pro, je prépare mes candidatures pour cette dernière qui ont lieu en mai. Je voulais savoir si les facs prennent un M1 les étudiants ayant fait une licence pro (droit notarial ou droit du patrimoine ou encore droit privé, etc)? La question de la difficulté du M1 droit privé ou M1 droit notarial n'est pas l'objet de mon post, en ce sens que je ne m'intéresse pas à la difficulté, je tenterai, c'est tout, pour soit ne pas avoir de regret, soit être pris avec joie. Bien évidemment dans l'hypothèse d'un refus je rejoindrais alors le DIMN, je connais quelqu'un qui a fait le DIMN, fait aujourd'hui un DU droit de la famille et se dirige du coup vers la voie du diplôme de notaire, comme quoi, même avec de la difficulté si on bosse rien n'est impossible.

Cordialement.

Par **marianne76**, le **14/04/2016** à **18:17**

Bonjour

Je ne peux pas parler pour les autres universités, mais dans la mienne, les licence pro ne sont pas prises en M1.

Mais une faculté ne fait pas l'autre renseignez-vous .

Par **Tickett**, le **16/04/2016** à **12:12**

Bonjour,

Je vous remercie.